

Législature 2021-2026

N° 19

Message du Conseil communal au Conseil général du 22 février 2022

Octroi d'un crédit d'étude de CHF 141'000.00 TTC pour la mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux du quartier « Sur Les Roches » à Estavayer-le-Lac

1. Introduction et description de l'étude

La mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux claires est nécessaire afin de ne plus diriger les eaux claires vers le réseau aval et la station d'épuration. Les eaux claires surchargent la station d'épuration et provoquent une augmentation de la consommation électrique.

La séparation des eaux claires et des eaux usées permet également de soulager les réseaux situés en aval et, partant, de limiter les débordements lors d'événements pluvieux importants. Cette mesure est prévue dans le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) d'Estavayer-le-Lac.

L'étude comprendra le travail de l'ingénieur civil et hydraulicien pour les phases d'études et l'établissement d'un dossier d'autorisation de construire jusqu'à l'octroi de celle-ci.

2. Coût de l'étude

Le coût de l'étude, estimé par le Service de l'environnement, est le suivant :

Honoraires ingénieurs génie civil et hydraulicien	CHF	105'000.00 HT
Relevés de terrains (géomètre)	CHF	6'000.00 HT
Autorisation de construire	CHF	8'000.00 HT
Divers 10 %	CHF	12'000.00 HT
Total	CHF	131'000 .00 HT
TVA 7.7 %	CHF	10'087 .00 HT
TOTAL ARRONDI	CHF	141'000 .00 TTC

3. Financement

Le montant de CHF 141'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché.

La TVA de 7.7 % (environ CHF 10'087.00) sera récupérée sur l'entier du montant. Ainsi, l'investissement net d'environ CHF 131'000.00 HT sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 80 ans, soit 1.25 % par année.

L'amortissement annuel d'environ CHF 1'640.00 sera imputé dans la rubrique 72010 (traitement des eaux usées). Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

Les frais d'exploitation liés à cet investissement sont nuls étant donné qu'il s'agit d'une étude. A terme, le retrait des eaux claires du réseau des eaux usées entraînera d'une façon générale la diminution des coûts d'exploitation du réseau et de la station d'épuration.

4. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 141'000.00 TTC pour la mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux du quartier « Sur Les Roches » à Estavayer-le-Lac.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 janvier 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot Syndic

Lionel Conus Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

Annexe: Plan de localisation

Annexe I : Plan de localisation

